

POLD, où en est-on ?



Consolidation du territoire, notre échelon de coopération intercommunale

2016 a été l'année de naissance de Paris Ouest La Défense (POLD), établissement public territorial, créé dans le cadre de la mise en place de la Métropole du Grand Paris. Ce territoire de 568 139 habitants regroupe 11 communes : Courbevoie, Garches, La Garenne-Colombes, Levallois-Perret, Nanterre, Neuilly-sur-Seine, Puteaux, Rueil-Malmaison, Saint-Cloud, Suresnes, Vaucresson et s'étend sur près de 60 km². Il compte 90 conseillers territoriaux et 14 conseillers métropolitains.

2017 est l'année de la transition et de la clarification dans les transferts de compétence entre le territoire et la Métropole du Grand Paris mais également entre le territoire, les anciennes intercommunalités et les communes membres. Par exemple, en 2017, le territoire doit restituer aux communes la compétence de l'éclairage public qui était exercée par les anciennes intercommunalités (pour Vaucresson par Cœur de Seine).

Cinq compétences transférées

POLD exerce intégralement depuis le 1^{er} janvier 2016 cinq compétences transférées par la loi dans un objectif de mutualisation et d'économies, notamment pour les deux premières :

- l'eau et l'assainissement ;
- la gestion des déchets ménagers et assimilés : organisation du tri, de la collecte, du traitement... avec un objectif d'efficacité, d'optimisation des coûts et de réduction des déchets ;
- la politique de la ville (dans la limite des compétences et de l'intérêt métropolitain) ;
- dans le domaine de l'environnement, le territoire élabore le Plan Climat Air-Énergie qui devra être compatible avec le PCAE de la métropole ;
- les compétences liées au Plan Local d'Urbanisme (PLU intercommunal, poursuite des procédures engagées antérieurement par les communes dans le cadre de leur PLU). Pour Vaucresson, le PLU a été approuvé par le territoire le 29 juin dernier.

De nouvelles règles d'urbanisme qui complexifient le dispositif ont été ajoutées par la loi du 27 janvier 2017, relative à l'égalité et à la citoyenneté. Cette loi a transféré notamment le Droit de Préemption Urbain (DPU) exercé par les communes au territoire. Deux compétences obligatoires supplémentaires sont soumises à la définition d'un intérêt métropolitain : les équipements culturels et sportifs et l'action sociale. Le territoire met également en œuvre des politiques



© A. Doan

publiques partagées avec la Métropole du Grand Paris : aménagement de l'espace métropolitain, politique locale de l'habitat et du logement, développement et aménagement économique, social et culturel. L'intérêt métropolitain doit être défini avant le 31 décembre 2017 pour l'aménagement et le développement économique et avant le 31 décembre 2018 pour l'habitat. Tout ce qui ne sera pas d'intérêt métropolitain relèvera de la compétence de POLD. La MGP a un rôle de planificateur stratégique et exerce depuis le 1^{er} janvier 2017 la compétence aménagement, en lieu et place des 131 communes membres.

Le projet de territoire POLD validé le 29 juin

La première moitié de l'année 2017 a été marquée par l'élaboration d'un projet de territoire résultant d'un travail mené par 22 conseillers territoriaux désignés par leurs pairs et qui se sont réunis 14 fois au sein de commissions thématiques. L'objectif est de mettre en avant la stratégie commune de développement équilibré des 11 villes membres autour de quatre thématiques : l'entreprise innovante, les déplacements, l'équilibre résidentiel ainsi

que l'environnement et le cadre de vie. Deux élus de Vaucresson ont contribué à ce dernier sujet.

Le rapport a été validé lors du conseil de territoire du 29 juin. C'est une étape décisive dans la définition de l'intérêt territorial qui permettra aux 11 communes du territoire de peser ensemble au sein de la métropole.

Ce rapport définit les enjeux qui dépassent les frontières de notre commune. Le territoire POLD se caractérise par un formidable potentiel économique à développer. L'entreprise fait partie de l'ADN du territoire. Pour répondre à la demande croissante des usagers, il est indispensable de faire émerger une politique ambitieuse de transports et de favoriser les nouveaux modes de déplacements. Pour préserver son cadre de vie, le territoire plaide pour un équilibre résidentiel et ne peut pas subir une densification à outrance. Il importe de protéger notre patrimoine naturel et de prendre en compte le développement durable.

Information
parisouestladefense.fr



Interview de Virginie Michel-Paulsen

Vice-présidente de Paris Ouest La Défense (POLD) en charge du développement durable et du Plan Climat Air Énergie du Territoire (PCAET), le maire de Vaucresson évoque les enjeux du territoire en matière d'environnement.

Interview parue dans Le Journal de Courbevoie de juin. Jacques Kossowski est président de POLD et maire de Courbevoie.

Pourquoi avoir pris en charge le développement durable ?

Cela s'est fait naturellement. Vaucresson est le poumon vert de Paris Ouest La Défense. Les espaces verts représentent plus des deux tiers de la superficie de Vaucresson qui est la plus petite commune et la moins urbanisée du territoire.

Quels sont selon vous les enjeux en matière d'environnement ?

Notre territoire a besoin de signaux forts pour marquer son identité en matière d'environnement. Les 568 000 habitants doivent comprendre et s'approprier personnellement des actions qui changent leur quotidien et leur apportent une plus-value. L'enjeu est de prendre des mesures précises, quantifiées, planifiées pour avoir un impact positif sur notre santé et améliorer notre cadre de vie. Au niveau de POLD, nous avons donc la volonté d'avancer concrètement sur trois axes : la rénovation énergétique des bâtiments, les déplacements alternatifs à la voiture et la valorisation de la nature en ville.

Quels outils vous paraissent indispensables pour avancer concrètement au niveau du territoire ?

Pour réduire la consommation énergétique, le territoire a eu l'initiative de créer une agence locale de l'énergie et du climat. Cette structure permettra de fournir aux habitants un conseil indépendant et personnalisé pour les aider à rénover leur logement (subventions, aide au choix des entreprises... Le deuxième axe est le développement du vélo : favoriser les déplacements alternatifs en vélo électrique, réaliser un

maillage d'itinéraires sécurisés, créer une application pour trouver le trajet le plus sûr ou rapide à vélo... Enfin pour le développement de la nature en ville, nous voulons créer un axe vert majeur, un lien global pour relier les 11 communes de POLD. Les habitants pourront ainsi se déplacer de parcs en jardins sur le territoire. La politique de l'arbre, la gestion de l'eau, l'aménagement des berges de la Seine, la végétalisation des espaces publics rentrent dans ce cadre.

Qu'est-ce que le PCAET ?

C'est le Plan Climat Air Énergie du Territoire, un projet territorial de développement durable mobilisant tous les acteurs (entreprises, associations, citoyens, collectivités...). Il doit s'articuler avec celui de la métropole et le compléter. L'objectif est de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques, d'améliorer la maîtrise énergétique (soutien aux énergies renouvelables, rénovation de l'habitat) et d'être moteur de changements de comportements et de gestion sur le territoire.

POLD existe depuis un an et demi. Quel bilan en faites-vous ?

Le territoire permet de mener des actions d'envergure plus importantes qu'à l'échelle d'une ville. Dans le domaine de l'environnement, nous bénéficions de l'organisation et de la communication de POLD pour appliquer dans chacune de nos villes des actions concrètes avec plus d'efficacité, de rapidité et de pédagogie. Le partage d'informations crée une dynamique globale et permet de lever les freins locaux. Les villes les plus en pointe font bénéficier les autres de leur expérience, avec un impact plus coordonné sur notre environnement.



Le tracé de l'axe vert majeur destiné à valoriser et préserver le patrimoine naturel de POLD.